

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Aurélien MEROT

Conseillers en
fonction
15

Présents : Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Marc JUND, Mme Nadine CHOLLEY, Adjoints - M. Francis BACH - M. Olivier BAZILLE - Mme Sophie TSCHIRHART - Mme Séverine SEMAL - Mme Violaine FUETTERER - Mme Laurence KILKA - M. Ugo MORONI - M. Robin HARTMANN - Mme Carole CAVELTI - M. Hervé DECOURSIERE - M. Patrick JENNY

Conseillers
présents
15

Absent excusé et non représenté : /

Absent : /

A donné procuration : /

Mme Priscille BAKAJ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

5. Mulhouse Alsace Agglomération

5.1. Adhésion à la convention de partenariat avec l'union des groupements d'achats publics (UGAP)

Le recours aux services de l'UGAP permet de bénéficier de tarifs compétitifs mais également d'alléger les procédures d'achat. En effet c'est l'UGAP qui réalise les opérations de mise en concurrence et d'exécution des marchés.

Une convention partenariale signée par Mulhouse Alsace Agglomération en 2016 et renouvelée en 2020 permet d'avoir des conditions tarifaires encore plus avantageuses auprès de l'UGAP, en contrepartie d'un engagement d'achat.

Cette convention étant échue, la nouvelle convention proposée par l'UGAP associe Mulhouse Alsace Agglomération, la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg, le SDIS du Bas-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle l'Eurométropole.

Toutes les communes des intercommunalités concernées bénéficient de la tarification partenariale pour leurs achats propres.

La Commune de BRUEBACH souhaite réalisée des achats auprès de l'UGAP.

Compte tenu des avantages tarifaires, il est proposé que la Commune de BRUEBACH adhère à la nouvelle convention de partenariat de l'UGAP.

En ce qui concerne la Commune de BRUEBACH, les engagements jusqu'à fin 2027, soit sur une période de quatre ans à compter de la date de signature de la convention, sont estimés par univers de produits comme suit :

• Véhicules :	65 000 €
• Informatique et consommables :	5 000 €
• Mobilier et équipement général :	5 000 €
• Services :	5 000 €
• Médical :	pas d'engagement

Ces engagements sont inclus dans l'engagement global pris par Mulhouse Alsace Agglomération.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **approuve** ces propositions,
- **charge** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : 1

BRUEBACH le 06 juillet 2026

La Secrétaire de séance,
Priscille BAKAJ



Le Maire,
Aurélien MEROT

